

Cynotechnicien de sécurité et de surveillance

RNCP35036 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42802, 42822, 42002
Code(s) ROME	K2503, A1408, K2502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	16/06/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
17e Groupe d'Artillerie (17e GA)	—	Former et organiser l'évaluation
BCLM LORIENT - école des fusiliers marins (ÉCOFUS)	—	Former et organiser l'évaluation
Centre de Préparation Opérationnelle du Combattant de l'Armée de l'Air CPOCAA 24.566	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification professionnelle de « cynotechnicien de sécurité et de surveillance » a été mise en place dans les Armées afin de répondre au besoin, d'une part, d'éducation et de dressage des chiens employés dans les missions de protection et d'intervention et, d'autre part, de mise en œuvre et de conduite d'un élément de protection et d'intervention intégrant des équipes cynotechniques. Au-delà des besoins au sein du ministère des armées, la réglementation sur l'exercice des activités privées de sécurité exige une formation et une aptitude professionnelle aux dirigeants et aux salariés des entreprises qui exercent des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et d'utilisation du chien. Les règles de gestion des sociétés de sécurité privées ou publiques et celles des centres de formation privés sont de plus en plus drastiques et imposent, à tous niveaux, une reconnaissance officielle des compétences. C'est pourquoi le renouvellement de la certification professionnelle répond également à un besoin de reconnaissance pour l'exercice de l'activité dans le secteur civil. Les entreprises spécialisées dans la sécurité ou celles disposant d'un département relatif à la sécurité sont demandeuses de ces spécialistes des Armées titulaires de la certification professionnelle. Elles puisent dans ce vivier afin de répondre au besoin légal de management et de formation de leurs équipes de surveillance. Cette certification est d'autant plus pertinente vis-à-vis du marché du travail civil que le nombre d'offres d'emploi est croissant.

ACTIVITÉS VISÉES

Le « cynotechnicien de sécurité et de surveillance » est avant tout un dresseur/éducateur de chiens. Le dressage est précédé systématiquement par un travail d'éducation nécessaire au contrôle de l'animal. L'éducateur évalue les capacités intrinsèques du chien et adapte le comportement de ce dernier à son environnement et aux contraintes du métier au travers de séances d'éducation canine (sociabilité, obéissance et dressage préparatoire). Le dresseur utilise les prédispositions naturelles d'un chien pour les adapter à l'exécution d'une action ou d'une série d'actions rationnelles au service de l'homme : travail de mordant (interpellation et neutralisation d'individus) et de spécialisation (recherche d'individus ou éventuellement de personnes égarées). Au ministère des armées, le « cynotechnicien de sécurité et de surveillance » est responsable de la constitution, de l'entraînement et de la mise en œuvre des équipes cynotechniques (binômes homme/chien) chargées des missions de sécurité et de protection, à savoir : l'appui au « combat débarqué » qui regroupe les missions de sûreté, offensive, défensive et les missions particulières ; la sécurité et la protection des installations militaires (dépôt de munitions, matériel sensibles, zones protégées...).

Les activités du « cynotechnicien de sécurité et de surveillance » sont donc :

- l'éducation des chiens de l'élément cynotechnique (1 à 12 équipes) ;
- le dressage des chiens de l'élément cynotechnique ;
- la préparation du maintien en condition opérationnelle des équipes de l'élément cynotechnique ;
- la réalisation du maintien en condition opérationnelle des équipes de l'élément cynotechnique ;
- la mise en œuvre administrative et logistique de l'élément cynotechnique ;
- l'application et le suivi des mesures vétérinaires.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc de compétences n° 1 : Éduquer et dresser les chiens d'un élément cynotechnique de protection et d'intervention

Le « cynotechnicien de sécurité et de surveillance » éduque et dresse les chiens dont il a la responsabilité, à savoir entre 5 et 12 chiens, afin d'être en mesure d'assurer la réalisation des missions affectées à son service. Dans ce champ, ses compétences sont :

- Apprécier ses qualités physiques et psychologiques en situations naturelles (balades, jeux) ;
- Apprécier ses qualités physiques et psychologiques lors de situations artificielles (mordant, attitude coup de feu ...) ;
- Transmettre ses éléments d'appréciation en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Émettre le cas échéant une demande de réorientation ou de remplacement du chien, en justifiant sa prise de position, pour prendre en compte les besoins de son service ;
- Assurer le bon déroulement de la familiarisation, en maîtrisant les différentes phases ;
- Observer le comportement du binôme, afin de s'assurer de la compatibilité de ce dernier, en s'attachant aux réactions du chien ;
- Décider du premier contact homme / chien sans prendre de risques inconsidérés, en tenant compte des observations préétablies ;
- Assurer le bon déroulement lors des premières sorties en prenant en compte les observations faites lors de la familiarisation ;
- Dispenser les bases de l'éducation, en faisant évoluer l'animal dans son futur environnement de travail ;
- Assurer la sociabilisation du chien envers l'homme et ces congénères, en mettant en place des séances spécifiques ;
- Réduire ou effacer les comportements parasites du chien, pour garantir dans les meilleures conditions le déroulement de son dressage futur ;
- Maîtriser l'ensemble des techniques de dressage pour amener le chien au maximum de son potentiel dans le domaine de l'intervention / défense ;
- Évaluer le niveau initial de l'animal, pour en déterminer son potentiel ;
- Analyser les résultats de l'évaluation, afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements ;
- Définir une progression de dressage, en prenant en compte les résultats du bilan initial, afin d'atteindre les objectifs fixés ;
- Préparer la séance de dressage en prenant en considération tous les éléments nécessaires à sa réalisation (matériel, infrastructures...) ;
- Animer techniquement les séances de dressage en utilisant la méthode adaptée ;
- Réaliser les démonstrations dynamiques avec son chien afin de présenter la finalité du dressage ;
- Adapter la progression prédéfinie en adéquation avec le comportement du chien, en faisant preuve de réactivité ;

- S'assurer de l'application des étapes de dressage en communiquant en temps réel, avec le maître du chien ;
- Expliquer la nouvelle progression à suivre afin d'atteindre les objectifs fixés, en justifiant ces choix ;
- Dresser son chien au travers d'exercices afin de répondre aux exigences de l'emploi en tout temps et en tout lieu ;
- Maîtriser les techniques de dressage dans les domaines de l'interception/défense et de l'olfaction ;
- S'assurer du maintien des niveaux techniques et opérationnels atteints ;
- Perfectionner son animal par la mise en place d'exercices au plus proche de la réalité des missions demandées.

Bloc de compétences n° 2 : Entraîner les équipes d'un élément cynotechnique de protection et d'intervention

Dans le cadre de la réalisation de missions de protection et de sécurité à statuts particuliers définis par un cadre législatif et pénal en France ou à l'étranger, le « cynotechnicien de sécurité et de surveillance » met en œuvre un élément de protection et d'intervention. Ses compétences sont :

- Réaliser les dossiers de consignes et les schémas d'intervention, en prenant en compte les directives et le contexte ;
- Vérifier la réglementation en vigueur, au travers du fond documentaire disponible et adapté, afin d'actualiser ses connaissances ;
- Diffuser les informations relatives à la législation, la réglementation, le contexte..., en utilisant les bons supports ;
- S'assurer de la bonne compréhension des informations ;
- S'assurer de la disponibilité de ses moyens humains et canins en vérifiant la détention des qualifications des équipes cynotechniques ;
- S'assurer de la disponibilité de ses moyens matériels, en vérifiant l'état qualitatif et quantitatif de celui-ci, pour garantir la sécurité et anticiper son renouvellement ;
- Déterminer les niveaux technique et opérationnel des équipes, en les testant sur des ateliers pratiques ;
- Établir les progressions de travail en fonction des demandes de la hiérarchie, au regard du niveau initial, pour atteindre l'objectif opérationnel final ;
- Déterminer des scénarii, en tenant compte de la progression, pour faire acquérir aux équipes les réflexes ad hoc ;
- Préparer les moyens matériels, humains et canins nécessaires en vue de réaliser une séquence conforme ;
- S'assurer de la bonne compréhension de la séquence d'entraînement par ses équipes en indiquant les consignes générales et particulières de l'exercice lors d'un briefing ;
- Diriger la séquence d'entraînement, en adaptant au besoin l'exercice ;
- Réaliser le débriefing en apportant les points positifs et détailler les axes à améliorer ;
- Évaluer les équipes cynotechniques en fonction de leur spécialité, afin de s'assurer de la capacité opérationnelle de chacune ;
- Établir un bilan, en s'appuyant sur les critères fournis, pour démontrer que les objectifs opérationnels sont atteints.

Bloc de compétences n° 3 : Encadrer un élément cynotechnique de protection et d'intervention

Le « cynotechnicien de sécurité et de surveillance » coordonne les activités de son élément cynotechnique afin d'assurer les différentes missions qui lui sont confiées, ainsi que le suivi de formation de son personnel. Ses compétences sont :

- Prendre en compte les besoins de la structure en utilisant les ressources mises à sa disposition ;
- Identifier les missions du chien en fonction des besoins de la hiérarchie ;
- Élaborer les tours de permanence (de service) pour les équipes cynotechniques sous forme d'un planning afin d'assurer l'ensemble des missions confiées ;
- Concevoir un programme d'activités, en réalisant un emploi du temps dédié à l'entraînement des équipes cynotechniques ;
- Encadrer les séances d'instruction (pratiques et théoriques) en fonction des objectifs fixés, pour faire progresser techniquement son personnel ;
- Renseigner la documentation individuelle relative au suivi de formation. (formation professionnelle et promotionnelle) ;
- Répartir les tâches courantes, en prenant en compte les compétences individuelles, en vue d'aménager au mieux son environnement professionnel ;
- Faire appliquer les normes relatives à l'entretien des installations (infrastructures chenil, courettes...), en donnant les directives réglementaires, afin d'en assurer la pérennité ;
- Contrôler l'application des règles d'entretien des installations ;
- Exprimer les différents besoins (réparation, amélioration...), en réalisant les demandes de travaux nécessaires ;
- Veiller à la réalisation de l'entretien du matériel (spécifique et collectif) ;
- Exprimer les besoins en renouvellement en respectant les règles de gestion du matériel ;
- Exprimer les besoins en produits phytosanitaires ;

- Informer en temps réel son personnel sur l'utilisation des produits conformément aux prescriptions de l'industriel ;
- Faire réaliser le nettoyage (quotidien, désinfection hebdomadaire...) ;
- Veiller à la mise à disposition des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Contrôler l'application des consignes d'hygiène sécurité conditions de travail (HSCT) ;
- Veiller au conditionnement et au stockage de l'alimentation (locaux, date de péremption, gestion des stocks) ;
- Définir le rationnement adapté à chaque chien, en fonction des activités et de l'environnement, pour stabiliser son poids ;
- Contrôler la distribution de l'alimentation, en s'assurant de l'affichage du rationnement ;
- Assurer le suivi administratif et sanitaire des chiens, en remplissant la documentation adéquate, pour garantir de la bonne santé de l'animal ;
- Apprécier l'état sanitaire de l'animal, en analysant les données reportées sur la documentation, ainsi que par l'observation quotidienne ;
- Identifier les premiers symptômes engageant le diagnostic vital du chien ;
- Mettre en œuvre les gestes élémentaires de secourisme canin adéquats ;
- Mettre à jour la documentation relative aux procédures vétérinaires en prenant en compte les directives reçues ;
- Informer son personnel en diffusant la documentation au sein du service.

Blocs de compétences

RNCP35036BC01 — Éduquer et dresser les chiens d'un élément cynotechnique de protection et d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

- Apprécier ses qualités physiques et psychologiques en situations naturelles (balades, jeux) ;
- Apprécier ses qualités physiques et psychologiques lors de situations artificielles (mordant, attitude coup de feu ...).
- Transmettre ses éléments d'appréciation en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Émettre le cas échéant une demande de réorientation ou de remplacement du chien, en justifiant sa prise de position, pour prendre en compte les besoins de son service.
- Assurer le bon déroulement de la familiarisation, en maîtrisant les différentes phases.
- Observer le comportement du binôme, afin de s'assurer de la compatibilité de ce dernier, en s'attachant aux réactions du chien.
- Décider du premier contact homme / chien sans prendre de risques inconsidérés, en tenant compte des observations préétablies.
- Assurer le bon déroulement lors des premières sorties en prenant en compte les observations faites lors de la familiarisation.
- Dispenser les bases de l'éducation, en faisant évoluer l'animal dans son

futur environnement de travail.

- Assurer la sociabilisation du chien envers l'homme et ces congénères, en mettant en place des séances spécifiques.
- Réduire ou effacer les comportements parasites du chien, pour garantir dans les meilleures conditions le déroulement de son dressage futur.
- Amener le chien au maximum de son potentiel dans le domaine de l'intervention / défense grâce à la maîtrise de l'ensemble des techniques de dressage ;
- Évaluer le niveau initial de l'animal, pour en déterminer son potentiel.
- Analyser les résultats de l'évaluation, afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements.
- Définir une progression de dressage, en prenant en compte les résultats du bilan initial, afin d'atteindre les objectifs fixés.
- Préparer la séance de dressage en prenant en considération tous les éléments nécessaires à sa réalisation (matériel, infrastructures...)
- Animer techniquement les séances de dressage en utilisant la méthode adaptée.
- Réaliser les démonstrations dynamiques avec son chien afin de présenter la finalité du dressage.
- Adapter la progression prédéfinie en adéquation avec le comportement du chien, en faisant preuve de réactivité.
- S'assurer de l'application des étapes de dressage en communiquant en temps réel, avec le maître du chien.
- Expliquer la nouvelle progression à suivre afin d'atteindre les objectifs fixés, en justifiant ces choix.
- Dresser son chien au travers d'exercices afin de répondre aux exigences de l'emploi en tout temps et en tout lieu.
- Réaliser l'entraînement continu de son chien en maîtrisant les techniques de dressage dans les domaines de l'interception/défense et de l'olfaction.
- S'assurer du maintien des niveaux techniques et opérationnels atteints.
- Perfectionner son animal par la mise en place d'exercices au plus proche de la réalité des missions demandées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

par la voie de la formation :

- réalisation d'un atelier pratique sur la mise en œuvre du petit matériel de mordant (boudin, jambière, manchette...), avec étude comportementale;
- mise en situation pratique n°1 dans l'exercice de l'homme d'attaque (vêtu d'un costume d'attaque, faire mordre les chiens en exécutant des gestes techniques) ;
- mise en situation pratique n°2 dans la conduite du chien en pistage / olfaction ;
- mise en situation pratique n°3 dans la conduite du chien sur une interception / défense.

par la voie de la VAE :

livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury (éventuellement avec une mise en situation reconstituée). Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de sa convocation au jury.

Le candidat doit alors se présenter avec son matériel, son chien et au moins une équipe cynotechnique (homme-chien).

Les chiens présentés devront avoir 12 mois minimum, être classés du 1er ou du 2e groupe, ne pas appartenir aux catégories visées par la loi de 1999 sur les chiens dangereux, être à jour de vaccinations (passeport en règle), posséder une carte d'identification au nom du propriétaire, être reconnus aptes à travailler en tant que chien de service par un vétérinaire et posséder une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire pour les dommages causés aux tiers.

RNCP35036BC02 — Entraîner les équipes d'un élément cynotechnique de protection et d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les dossiers de consignes et les schémas d'intervention, en prenant en compte les directives et le contexte.

- Vérifier la réglementation en vigueur, au travers du fond documentaire disponible et adapté, afin d'actualiser ses connaissances.
- Diffuser les informations relatives à la législation, la réglementation, le contexte..., en utilisant les bons supports.
- S'assurer de la bonne compréhension des informations.
- S'assurer de la disponibilité de ses moyens humains et canins en vérifiant la détention des qualifications des équipes cynotechniques.
- S'assurer de la disponibilité de ses moyens matériels, en vérifiant l'état qualitatif et quantitatif de celui-ci, pour garantir la sécurité et anticiper son renouvellement.
- Déterminer les niveaux technique et opérationnel des équipes, en les testant sur des ateliers pratiques.
- Établir les progressions de travail en fonction des demandes de la hiérarchie, au regard du niveau initial, pour atteindre l'objectif opérationnel final.
- Déterminer des scénarii, en tenant compte de la progression, pour faire acquérir aux équipes les réflexes ad hoc.
- Préparer les moyens matériels, humains et canins nécessaires en vue de réaliser une séquence conforme.
- S'assurer de la bonne compréhension de la séquence d'entraînement par ses équipes en indiquant les consignes générales et particulières de l'exercice lors d'un briefing.
- Diriger la séquence d'entraînement, en adaptant au besoin l'exercice.
- Réaliser le débriefing en apportant les points positifs et détailler les axes à améliorer.
- Évaluer les équipes cynotechniques en fonction de leur spécialité, afin de s'assurer de la capacité opérationnelle de chacune.
- Établir un bilan, en s'appuyant sur les critères fournis, pour démontrer que les objectifs opérationnels sont atteints.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

par la voie de la formation :
mise en situation pratique :
réalisation d'une séquence
d'entraînement proche du contexte
professionnel réel.
par la voie de la VAE :
livret 2 de présentation de
l'expérience, complété par un
entretien oral avec le jury
(éventuellement avec une mise en
situation reconstituée). Le candidat
est informé des modalités
d'évaluation lors de sa convocation
au jury.

RNCP35036BC03 — Encadrer un élément cynotechnique de protection et d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prendre en compte les besoins de la structure en utilisant les ressources mises à sa disposition ;
- Identifier les missions du chien en fonction des besoins de la hiérarchie ;
- Élaborer les tours de permanence (de service) pour les équipes cynotechniques sous forme d'un planning afin d'assurer l'ensemble des missions confiées ;
- Concevoir un programme d'activités, en réalisant un emploi du temps dédié à l'entraînement des équipes cynotechniques ;
- Encadrer les séances d'instruction (pratiques et théoriques) en fonction des objectifs fixés, pour faire progresser techniquement son personnel ;
- Renseigner la documentation individuelle relative au suivi de formation. (formation professionnelle et promotionnelle) ;
- Répartir les tâches courantes, en prenant en compte les compétences individuelles, en vue d'aménager au mieux son environnement professionnel ;
- Faire appliquer les normes relatives à l'entretien des installations (infrastructures chenil, courettes...), en donnant les directives réglementaires, afin d'en assurer la pérennité ;
- Contrôler l'application des règles d'entretien des installations ;
- Exprimer les différents besoins (réparation, amélioration...), en réalisant les demandes de travaux nécessaires ;
- Veiller à la réalisation de l'entretien du matériel (spécifique et collectif) ;
- Exprimer les besoins en renouvellement en respectant les règles de gestion du matériel ;
- Exprimer les besoins en produits phytosanitaires ;
- Informer en temps réel son personnel sur l'utilisation des produits conformément aux prescriptions de l'industriel ;
- Faire réaliser le nettoyage (quotidien, désinfection hebdomadaire...) ;
- Veiller à la mise à disposition des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Contrôler l'application des consignes d'hygiène sécurité conditions de travail (HSCT) ;
- Veiller au conditionnement et au stockage de l'alimentation (locaux, date de péremption, gestion des stocks) ;
- Définir le rationnement adapté à chaque chien, en fonction des activités et de l'environnement, pour stabiliser son poids ;
- Contrôler la distribution de l'alimentation, en s'assurant de l'affichage du rationnement ;
- Assurer le suivi administratif et sanitaire des chiens, en remplissant la documentation adéquate, pour garantir de la bonne santé de l'animal ;
- Apprécier l'état sanitaire de l'animal, en analysant les données reportées sur la documentation, ainsi que par l'observation quotidienne ;
- Identifier les premiers symptômes engageant le diagnostic vital du chien ;
- Mettre en oeuvre les gestes élémentaires de secourisme canin adéquats ;
- Mettre à jour la documentation relative aux procédures vétérinaires en prenant en compte les directives reçues ;
- Informer son personnel en diffusant la documentation au sein du service.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

par la voie de la formation :

- mise en situation pratique et /ou écrite sur la mise en œuvre d'un élément cynotechnique

- mise en situation orale et/ou écrite sur la gestion d'un chenil
- mise en situation orale et/ou écrite sur le suivi sanitaire

par la voie de la VAE :

livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury (éventuellement avec une mise en situation reconstituée).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des armées, les cynotechniciens de sécurité et de surveillance sont employés dans les secteurs d'activités suivants :

- service de sécurité et de protection, en métropole ou à l'étranger lors de missions extérieures, ou lors d'exercices militaires spécifiques ;
- centres de formation en tant qu'enseignants.

Au sein du secteur civil, les cynotechniciens de sécurité et de surveillance travaillent dans les :

- services de sécurité au sein d'entreprises privées ou d'État dont les activités sont liées à la surveillance et à la sécurité d'installations diverses ;
- entreprises ou lycées agricoles dont les activités sont liées à l'éducation, l'élevage et le toilettage canin ;
- structures cynophiles (chenils) appartenant à des sociétés de sécurité, des associations (SPA), des administrations ou entreprises privées (pensions canines, élevages de chiens, fourrières municipales, etc.).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein du ministère des armées,

les cynotechniciens de sécurité et de surveillance occupent les emplois suivants :

- chef de cynogroupe, ou adjoint ;
- formateur/instructeur en cynotechnie.

Au sein du secteur civil, ils occupent les emplois de :

- chef d'équipe cynotechnique en sécurité privée ou publique ;
- dresseur, éducateur, comportementaliste canin ;
- chef de rayon en animalerie ;
- employé d'un service animalier ;
- instructeur en cynotechnie.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Réglementation(s) d'activités

Textes législatifs relatifs au besoin d'une certification professionnelle pour les métiers liés au dressage, à l'éducation canine, à la vente de d'alimentation canine, de chiens ou de matériels canins

- code de la sécurité intérieure (livre VI, activités privées de sécurité) ; - code pénal (Chapitre II articles 122 -5, 122 -6

et 122-7 relatifs aux notions de la légitime défense et article 132-75 relatif à l'utilisation du chien comme une arme) ;

- code rural (livre II, alimentation, santé publique vétérinaire et protection des végétaux, notamment les articles L 211) ;

• arrêté du 7 juillet 2016 abrogeant l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ainsi qu'aux modalités d'actualisation des connaissances du titulaire de ce certificat ;

• arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation ;

• arrêté du 9 juin 2009 modifiant l'arrêté du 17 juillet 2000 relatif au certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant, justificatifs de connaissances et de compétences requis ;

• arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'exercice de l'activité de dressage des chiens au mordant et aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité s'y rapportant ;

• arrêté du 16 novembre 2001 abrogeant l'arrêté du 24 septembre 2001 relatif à la liste des diplômes, titres et certificats requis pour les personnes exerçant des activités de dressage de chiens au mordant et modifiant l'arrêté du

17 juillet 2000 relatif aux justificatifs de connaissances et de compétences requis pour l'obtention du certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant ;

- arrêté du 19 juillet 2007 relatif à la reconnaissance aux militaires et fonctionnaires du ministère de la défense de l'aptitude professionnelle à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes.

Réglementation interne aux Armées

En dehors des nombreux textes propres aux Armées qui régissent la gestion, la formation, l'entraînement et l'emploi des cynotechniciens militaires, ces derniers font l'objet, en raison de la nature de leurs missions, d'un contrôle élémentaire pour le niveau de base et d'un certificat de sécurité pour le niveau supérieur. Plus approfondi que l'enquête de moralité exigée pour exercer des activités privées de surveillance, de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes, ce type de contrôle permet de répondre aux impératifs de sécurité des forces et services de la Défense. Sans relation avec la connaissance d'informations classifiées, il est destiné à s'assurer que le degré de confiance qu'il est possible d'accorder à une personne pressentie pour une fonction, affectation ou recrutement, correspond à l'aptitude requise. Il permet également de vérifier qu'il est possible de l'autoriser à avoir accès à certaines installations sensibles. Enfin, l'obtention de la certification professionnelle inscrite dans le RNCP ne permet pas à elle seule de l'exercer au ministère des armées.

Le statut de personnel militaire ou civil des Armées est exigé.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 685 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	31 546
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	28 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

En vue de la validation des compétences (hors VAE), les candidats des Armées doivent détenir les fondements solides acquis au cours de leur parcours de cursus du domaine.

Pour le personnel militaire de l'armée de Terre , les prérequis d'admission en formation certifiante sont la détention d'une attestation de la filière cynotechnie mentionnant la qualité "aide-dresseur" et du profil médical exigé sans contre-indication.

L'attribution de la certification professionnelle est sujette à la réussite conjointe des formations :

- tronc commun infanterie (TC FS1 CYNO) ;
- de cursus complémentaire qualifiante du 1er niveau cynotechnique (FCCQ1 CYNO).

Pour le personnel militaire de l'armée de l'Air, le prérequis est la réussite au stage de formation professionnelle initial (FPI) : MATOU sous-officier.

L'attribution de la certification professionnelle est sujette à la réussite conjointe des formations :

- être titulaire du brevet élémentaire cynotechnique (BE CYNO) ;
- être titulaire du stage homme d'attaque de niveau 2 (HA 2).

Pour le personnel militaire de la Marine nationale, les prérequis d'accès à la formation certifiante sont :

- être titulaire du brevet d'aptitude technique (BAT FUSIL) ;
- être titulaire du stage de qualification d'opérateur cynotechnie (C OPECYN) depuis au moins 3 ans (condition à réunir à la date du début du cours) ;
- être affecté en groupe cynotechnie en unité de fusilier marin ou au commando KIEFFER ;
- reçu aux épreuves d'admission comprenant un examen et une épreuve physique.

Se porter candidat dans les deux ans après l'obtention du BAT FUSIL pour le personnel quartier maitre et matelot de la flotte (QMF).

L'attribution de la certification professionnelle est sujette à la réussite conjointe des formations :

- certifié chef d'équipe cynotechnie (C CEQUIPCYN).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

armée de Terre : 17e GA

- président : chef de corps ou son représentant ;
- vice-président : chef BEI ;
- rapporteur : traitant BEI ;
- responsable formation : chef du CFC ;
- membres : 8 sous-officiers cynotechniciens.

armée de l'Air : CPOCAA

- président : commandant ou son représentant ;
- vice-président : chef de la division des formations cynotechnique ;
- responsable formation : chef de stage cynotechnique ;
- rapporteur : maître instructeur de la direction des études ;
- membres : 2 formateurs cynotechniciens.

Marine nationale : ÉCOFUS

- président : commandant ou son représentant ;
 - membres : le directeur de l'enseignement ou son représentant ; le chef du groupement des instructions transverses ;
- l'instructeur cynotechnicien.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- le président du jury, commandant de l'organisme certificateur ou son représentant ;
- deux membres du «collège de professionnels» ;
- deux membres du «collège de formateurs».

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	21	3	100 %	100 %
2017	32	1	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP24823

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41504

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35036/>